

# Fiche d'identité



Année de classement APPB ou APB : 1990

Site Natura 2000 : réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-pays savoyard

Surface : 75 ha

17 plantes et 75 espèces animales protégées

Milieux : agricoles, forêts, zones humides, milieux à végétations arbustive et/ou herbacée, cours d'eau

Commune concernée : Saint-Jean-de-Chevelu



Circulation de véhicules à moteurs interdite



Modélisme et drone Interdit



Feu Interdit dont barbecue



Camping, bivouac et tout type de caravannage Interdit



Cueillette interdite



Même en laisse



Sur le lac Nord



Silence

## En bref

**Arrêté de Protection de Biotope** des lacs et marais de Saint-Jean-de-Chevelu  
**Date** : création le 29/10/1990, arrêté modifié les 01/06/2018 et 04/03/2021  
**Code national** : FR3800206  
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : [www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr)

## Pourquoi un APPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80. Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'APPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces.

Quand un APPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

## Contacts

**Réglementation**  
 D.D.T de la Savoie  
 Service Environnement, eau, forêt  
 73011 CHAMBERY Cedex  
 Tel : 04 79 71 72 93  
 ddt-seef@savoie.gouv.fr  
[www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)



**Gestionnaire du site**  
 Conservatoire d'espaces naturels de Savoie  
 Bâtiment Le Prieuré - 165, route de Chambéry  
 73 370 LE BOURGET-DU-LAC  
 Tél : 04 79 25 20 32  
 info@cen-savoie.org  
[www.cen-savoie.org](http://www.cen-savoie.org)



Financé par



Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diamand / Photos: CEN Savoie / Manuel Bourain, Lisa Blier, Frédéric Blumino, Virginie Bourpain, Piaget et texte : CEN Savoie

# Les lacs et marais de Saint-Jean-de-Chevelu



Ministère de l'environnement  
**Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope**  
 Création le 29/10/1990  
 Dernière modification le 04/03/2021

Picépenche

## À retenir

Cet espace naturel est issu du comblement d'un ancien lac unique, situé entre le mont de Lierre et le mont de la Charvaz, dans un environnement rural préservé. Il est relié au bassin versant du Haut-Rhône via la Méline. Il se compose d'une grande diversité de milieux naturels, assemblés en une mosaïque remarquable : prairies humides, ruisseaux, formations végétales de roseau et marisque, bois humides... Ces derniers abritent un nombre élevé d'espèces, attestant la réussite écologique, mais aussi sociale, d'une gestion de plusieurs années. À l'échelle de la Savoie, cet espace naturel est l'un des sites les plus riches en diversité de libellules, et les ruisseaux qui alimentent les lacs constituent l'un des derniers refuges de l'écrevisse à pieds blancs.

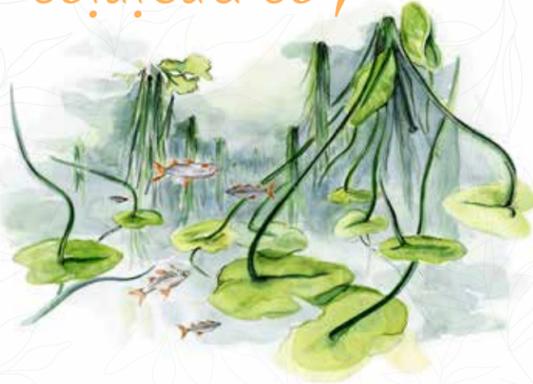
## Petite chronique

Les lacs et marais de Saint-Jean-de-Chevelu figurent parmi les sites « historiquement » signalés par les naturalistes pour leur forte valeur écologique, avérée aujourd'hui par la multiplicité des zonages liés au patrimoine naturel. Après avoir été traditionnellement utilisé pour des besoins de subsistance, durant des générations et jusque dans les années 1970, le site est menacé par un projet d'aménagement touristique dans les années 1980 contre lequel s'élèvent habitants et défenseurs de la nature. De cette histoire est né l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Les premières actions du CEN Savoie, gestionnaire du site, ont visé le maintien de prairies humides, grâce aux surfaces acquises par la Commune, avant de solliciter les propriétaires privés pour participer à la préservation du site.



## Des berges fragiles

Les berges des lacs se caractérisent par leur instabilité et la présence de plantes particulières. Le sol d'une partie des marais est constitué de tourbe issue de l'accumulation de matière organique, et caractéristique des milieux saturés en eau. Cette tourbe et le réseau racinaire des végétaux forment un « radeau » s'avancant sur l'eau : régulièrement des morceaux se détachent et participent au comblement des lacs. Ces berges abritent des espèces particulières ou protégées, telles que l'écuelle d'eau ou la fougère des marais.



## Les prairies humides

La végétation qui se développe à l'arrière des lacs forme, par sa diversité et sa surface, des milieux naturels très caractéristiques sur le plan paysager et écologique. Le site présente plus de 200 espèces de plantes, dont les plus nombreuses forment ces prairies et parmi lesquelles les plus emblématiques sont la gratiole officinale, la lactiche à fruits velus, l'ophioglosse, la fougère des marais ou le sénecion des marais. Elles sont également riches en araignées, criquets, abeilles, papillons...



## Le cuivre des marais

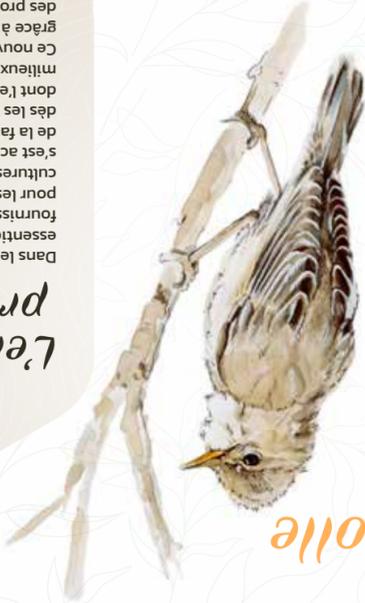
Ce papillon ne se rencontre que dans les marais de basse altitude où il effectue deux générations par an, mais toujours avec des populations faibles. Si l'adulte butine le plupart des fleurs, sa chenille se nourrit spécifiquement d'oseille sauvage qui est une plante non comestible par le bétail. L'espèce a régressé partout en France du fait de la destruction des zones humides et de l'intensification des pratiques d'élevage. En Savoie, elle n'est plus désormais connue que dans une trentaine de communes.



## L'écrevisse à pieds blancs

Cette espèce se nourrissant de petites invertébrés, de végétaux terrestres ou aquatiques, était autrefois présente dans tous les ruisseaux et rivières d'eau froide de France. L'artificialisation et la pollution de ces milieux et de leur bassin versant, ainsi que les maladies transmises par les écrivisses exotiques ont provoqué l'extinction de l'espèce sur la plupart des cours d'eau européens. En Savoie, elle ne subsiste plus que sur une cinquantaine de tronçons de ruisseaux éparpillés jusque dans le maintien par ces dégradations.

## La linagrette grêle

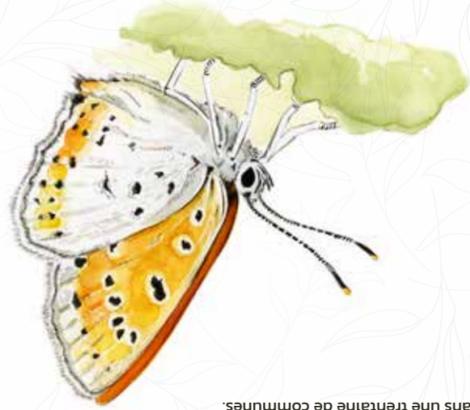


## La rousserolle verderolle

Cette petite fauvette aux couleurs discrètes fréquente en Savoie les marais de plaine et de montagne, ainsi que les bords de cours d'eau avec de nombreux buissons. France qu'elle aime et septembre. Insectivore, elle n'est présente en France qu'entre mai et septembre. Si elle ne se distingue pas par son plumage, la rousserolle verderolle est en revanche exceptionnelle au niveau de ses capacités vocales : elle est capable d'imiter plus de 210 autres espèces qu'elle insère dans son propre chant.



Bien reconnaissables à leurs pompons blancs, les linagrettes aiment les milieux détrempés. Comme son nom l'indique, la linagrette grêle est plus discrète que ses cousins, et pousse d'ailleurs dans des tourbières particulièrement sensibles à l'assèchement. Elle est donc très menacée, à Chevelu comme ailleurs : à ce titre, elle est protégée en France.



La préservation du site a permis le développement d'un tourisme doux, apprécié toute l'année par les habitants et autres usagers. À la fin des années 2010, une étude de valorisation a confirmé le souhait de caractéristique « douce », à travers des projets d'amélioration des aménagements existants : sécurisation, mobiliers légers, outils d'information sur le paysage et le patrimoine... Baignade sur le lac aval, pêche, randonnée à pied ou à vélo sont les principales activités de loisirs promues.



## Un tourisme au vert

Dans le passé, les prairies étaient essentielles à l'agriculture, fournissant foin, litière, paillage pour les vaches et engrais pour les cultures. La fin de cette économie s'est accompagnée d'un abandon de la fauche traditionnelle, relayée dès les années 1990 par une fauche dont l'enjeu est la préservation des milieux naturels. Ce nouvel entretien, rendu possible grâce à des conventions avec des propriétaires (Commune et Conservatoire d'espaces naturels parcellaires, est mis en place par le de Savoie, en partenariat avec des éleveurs laitiers locaux.

## L'entretien des prairies humides

## La gestion du site



# APPB des lacs et marais de Saint-Jean-de-Chevelu

Contour de APPB

## Milieux

- Zones humides
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones agricoles

## Étangs & cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Lacs / Plans d'eau

## Voies de communication & bâti

- Parkings
- Bâtiments
- Sentiers
- Routes

- 1 Lac nord, baignade interdite. Pêche autorisée sur les postes aménagés
- 2 Lac sud, baignade autorisée au niveau de la plage. Plusieurs postes de pêche sont aménagés
- 3 Forêt humide en libre évolution composée principalement d'aulnes et de frênes
- 4 Prairie humide de fauche
- 5 Roselière et marais, un refuge pour la biodiversité



Saint-Jean-De-Chevelu

